Règlement Municipal des Constructions

Commune de **WEYERSHEIM**

PLAN DE ZONAGE

1/2000

PRESCRIPTIONS

1- LE ZONAGE

- Limite de zone ou limite de secteur de zone
- UA Désignation de zone
- Aa Désignation de secteur de zone

2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES

- A1 Numéro
- 15 Emprise de l'emplacement réservé
- Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

3 - LES AUTRES PRESCRIPTIONS

- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Recul par rapport à l'axe de la voie pour les : autres constructions : habitations.
- Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies
- Recul par rapport à la limite de zone
- Arbre remarquable
- Terrain cultivé à protéger
- Plantation à créer
- Cône de vue à protéger

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Monument classé
- Monument inscrit
- AC1 Zone de protection de monument
- I1 Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides
- I3 Canalisation de transport de gaz
- Terrain de sport
- Secteur exposé aux nuisances acoustiques d'infrastructures de transport terrestre :
  - Distance de 100 m, de part et d'autre de la voie 317 non classée
  - Distance de 30 m, de part et d'autre de la voie 701 non classée
  - Largeur de 10 m, de part et d'autre de l'emprise ferroviaire
- Voie à créer